



Communiqué de presse

Les partenaires sociaux soutiennent la poursuite de l'expansion de l'eBox mais soulignent l'importance de la sécurité et de l'inclusion numérique.

À la demande du secrétaire d'État à la digitalisation Michel, le Conseil Central de l'économie et le Conseil National du Travail ont émis un avis conjoint sur l'eBox. L'eBox est une boîte aux lettres électronique qui permet à chaque citoyen et entreprise de recevoir les documents officiels des différents services publics de manière centralisée et sécurisée. Un outil avec lequel le gouvernement a de grands projets dans les années à venir et qui, entre autres, deviendra obligatoire pour toutes les entreprises à partir de janvier 2025.

Plus précisément, il s'agit d'un avis sur un avant-projet de loi visant à poursuivre le développement de l'outil. Les conseils soutiennent les objectifs du présent avant-projet de loi, notamment la simplification administrative et l'accessibilité universelle recherchées.

Dans le même temps, les conseils souhaitent souligner que lors de l'extension de l'eBoxtool, il ne faut pas perdre de vue l'aspect de l'inclusion numérique, qui est encore très faible parmi certains groupes de la population. Les conseils demandent donc au gouvernement de se concentrer sur les campagnes de sensibilisation et la facilité d'utilisation.

Enfin, les conseils souhaitent que lorsque le citoyen active son eBox, les conséquences juridiques de cette opération soient très clairement spécifiées, car il s'agit de documents juridiques que le citoyen ne recevra que sous forme numérique lors de l'activation de l'eBox. Dans cet avis, les conseils veulent soulever des inquiétudes concernant la sécurité numérique et la protection des données personnelles. Par exemple, dans un passé récent, des courriels de phishing ont déjà été envoyés, prétendument au nom de l'eBox.

Cet avis peut être consulté sur le site du CNT (www.cnt-nar.be) et du CCE (www.ccecrb.fgov.be).
